

Prestation de la police cantonale dans le secteur de Haute-Sorne

Depuis un certain temps des déprédations que l'on peut qualifier d'importantes sont commises sur le territoire de Haute-Sorne, plus précisément en localité de Bassecourt. Le dernier cas en mémoire n'est autre que l'incendie qui s'est déclaré en tout début d'année à l'école secondaire de Haute-Sorne à Bassecourt.

Même si les causes ne sont pas établies et qu'une enquête est en cours, un certain nombre de personnes ont bien peur que ce sinistre soit d'origine criminelle. En effet, on ne peut oublier l'incendie de la tribune du FC Bassecourt et celui de l'école primaire de Bassecourt également. Ce dernier sinistre date de quelques mois et les causes sont aussi d'origine criminelle.

Aujourd'hui, ne cherchons pas d'excuses et arrêtons de dire si on avait fait ceci ou cela. Les actes ont été commis, les dégâts sont importants, nous devons trouver des solutions pour que d'autres actes ne se produisent plus. Toutefois, pour avancer dans ces recherches de solutions, nous sommes en droit de connaître le taux de présence de la police cantonale dans le secteur de Haute-Sorne, plus précisément à Bassecourt.

On le sait, depuis le 16 juin 2014, un contrat de prestations entre la Commune de Haute-Sorne et la Police cantonale jurassienne a été signé. Dès lors, on est en droit d'attendre quelques précisions ou détails concernant lesdites prestations et la répartition des 800 heures prévues dans ce contrat, tout ceci pour un montant de Frs. 60'000.00.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien d'heures de prévention, patrouilles pédestres dans les secteurs sensibles, etc., spécialement en soirée et à Bassecourt, la police cantonale effectue-t-elle par mois ?**
- 2. Combien d'heures de répression, principalement les contrôles de stationnement en journée, consacre-t-elle par mois ?**
- 3. Le Conseil communal ne pense-t-il pas que les villes ou villages à risques devraient être un peu plus ciblés, comme ce fût le cas à l'époque, par des actions de prévention, de police de proximité et de présence en soirée, en plus du contrat de prestations ?**

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Bassecourt, le 4 février 2020

Pour le groupe PCSI et Rassemblement

Blaise Schüll

C. Baudhal

N. Lachat